

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

1^{ère} séance : 18h00

- : - : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Claude LEPAON, Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE Adjoint.

Alain SEVEQUE, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORÉ, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian DELANOË, Colette LECOT, Françoise LUAST, Yolanda TESNIÈRE, Françoise BLANCHET, Claude DUGUEY, Fabienne PICAN, Michel CHAIGNON, Jacqueline CORBEAU, Patricia DELAFOSSE, Daniel DEPINCÉ, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés :

Paulette LEMARIGNER (procuration à Annick LAMAZURE),
Josiane MARAIS (procuration à Dany DAVID), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), André SIMON (procuration à Claude DUGUEY).

Secrétaire de séance : Françoise LUAST
Assistée de Philippe POMMIER, Technicien Territorial.

Date de convocation : 08/04/2008

Date d'affichage : 28/04/2008

I – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D’ACTIONS SOCIALES - EXERCICE 2007

Monsieur METRAL donne la lecture de la présentation générale du budget du compte administratif.

Il expose la vue d’ensemble des sections de fonctionnement et d’investissement par chapitre.

Monsieur METRAL invite les membres de l’assemblée à exprimer leurs observations.

Madame CORBEAU *« je constate que les dépenses d’alimentation sont en fortes hausse »*

Monsieur METRAL *« le nombre de repas servis est en progression constante, ce dont il faut se réjouir ; cela tient à la grande qualité du cuisinier »*

Monsieur DEPINCE *« les dépenses d’entretien des terrains et de charges de personnel extérieur dépassent les prévisions. Par ailleurs, les dépenses d’investissement pour voirie et réseaux sont nettement inférieures aux prévisions. »*

Monsieur METRAL *« les récentes mauvaises conditions météorologiques et l’utilisation accrue des terrains ont nécessité un entretien plus lourd cette année. Concernant les charges de personnel, il s’agit du recours à 2 emplois de l’IPE pour les services techniques, ces emplois viennent d’être créés. Enfin, certaines opérations d’investissement programmées en 2007 seront facturées en 2008. »*

Madame CORBEAU *« pouvez vous nous dire à quoi correspondent les recettes d’autres organismes ? »*

Il s’agit de prestations de service de la CAF pour le fonctionnement du CLSH, de la Maison de la Petite Enfance et du Relais Assistantes Maternelles.

Prenant exemple sur les écarts de montants de charge du personnel du service des sports et du Centre de Loisirs, Monsieur DUGUEY déclare *« la présentation croisée par fonction fait apparaître des répartitions de charges qui ne semblent pas correctes ; cette présentation mérite d’être affinée et revue. »*

Monsieur METRAL prend acte et donne ensuite lecture du budget du CCAS.

Le conseil n’ayant plus d’observations, Monsieur METRAL, conformément aux dispositions de l’article L.2121-14 du code des collectivités territoriales, quitte la séance.

Monsieur Lemétayer invite l’assemblée à délibérer.

Par 26 voix pour, le compte administratif du budget communal et du budget du CCAS est adopté.

II – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L’EXERCICE 2007 DE LA

COMMUNE ET DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES.

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour**, décide d'adopter le compte de gestion du receveur de la commune et du centre communal d'actions sociales pour l'exercice 2007 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune et du centre communal d'actions sociales pour le même exercice.

Le Maire,

A. MÉTRAL